

MOUVEMENT 2025

**APPEL À CANDIDATURE POUR POSTE SPÉCIFIQUE DONNANT LIEU
À COMMISSION D'ENTRETIEN**

**Professeur des écoles en Unité Pédagogique Spécifique (UPS) auprès
des Enfants Issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV)**

[Retour des candidatures pour le 26 janvier 2025, délai de rigueur](#)

Commissions d'entretiens prévues les mercredis 19 et 26 mars et le mercredi 02 avril 2025 (des dates supplémentaires pourront être ajoutées au regard du nombre de candidats)

Référence : circulaire n° 2012-142 du 2 octobre 2012.

Cadre général :

- L'enseignant affecté sur ce poste devra contribuer à l'accueil et à la scolarisation des EFIV en liaison avec les équipes pédagogiques des écoles recevant ces élèves, dans le cadre d'un territoire défini en fonction des besoins recensés par l'IEN.
- Poste rattaché administrativement à une école en fonction des EFIV présents sur le territoire.
- Travaille sous l'autorité hiérarchique de l'IEN de la circonscription et en lien fonctionnel avec l'IEN en charge de la mission départementale EFIV.
- Concourir à la mise en œuvre des objectifs définis en matière de scolarisation dans le cadre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage en Gironde.

Missions :

- Assurer l'enseignement auprès des EFIV (itinérants ou semi-sédentaires) de la PS au CM2 : soutien de l'ensemble des apprentissages avec une attention particulière portée à la maîtrise de la langue.
- La mise en œuvre de ce soutien pédagogique s'inscrit majoritairement en classe d'inclusion. La mise en place des temps de co-enseignement sera un objectif de travail collectif.
- Les obligations réglementaires de service sont celles d'un professeur des écoles.
- Soutenir le retour en établissement des EFIV suite à une période d'instruction en famille
- La participation active aux actions de liaison école-collège contribuera à la continuité des parcours scolaires sur l'ensemble du cycle 3 et à la prévention du décrochage scolaire.
- Être en soutien de l'équipe éducative comme personne ressource (directeurs, enseignants, familles) notamment au niveau du suivi de la scolarité (aide à la mise en place du LSU et valorisation des acquis).
- Travailler avec les familles et les partenaires associatifs pour accompagner le parcours scolaire. Ce travail partenarial devra être facilité autant que possible, en fonction des besoins de service (participation à des réunions, des formations spécifiques...)
- Soutenir l'entrée en scolarisation des 3 ans par des actions spécifiques contextualisées (notamment les rentrées de PS).
- Dans le cadre de la politique nationale de l' « aller vers pour faire venir », selon les besoins identifiés et avec l'accord de l'IEN, aller ponctuellement à la rencontre des familles sur les lieux de vie dans un objectif de médiation scolaire.
- Participer aux réunions du groupe départemental et présenter un rapport d'activité annuel à l'IEN en charge de la mission EFIV.
- Participer à des groupes de travail départementaux ou académiques.

L'enseignant s'inscrira dans une démarche de formation professionnelle et prendra part aux actions organisées par l'IEN chargé de la mission « EFIV » et par le CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des élèves allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs).

Connaissances et capacités attendues :

- Connaissance des publics EFIV et des enjeux actuels
- Capacité à prendre en charge un public d'une très grande hétérogénéité : pratique reconnue de la pédagogie différenciée, utilisation des outils numériques
- Disponibilité, adaptabilité et mobilité
- Aptitudes au travail en équipe et avec les différents partenaires, dans un environnement complexe (capacités d'écoute, de médiation, de concertation...)
- Bonne maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur...)
- Aptitudes à la construction et à la formalisation de projets, à la production de bilans
- Capacité à organiser et coordonner un ensemble de dossiers

Les enseignants affectés sur un poste UPS - EFIV à titre définitif n'ont pas à répondre à l'appel à candidature. Ils participent au mouvement avec une priorité équivalente à un avis « très favorable » sur l'ensemble des postes EFIV.

Les avis obtenus à compter mouvement 2023 demeurent valables pour le mouvement 2025, sans avoir à répondre à l'appel à candidature.

Pour postuler : remplir la démarche Colibris et y joindre un CV accompagné d'une lettre de motivation

RAPPEL :

- pour pouvoir être traités dans le cadre du mouvement, les vœux doivent être saisis par le postulant ; se présenter devant la commission d'entretien ne suffit pas à postuler.